

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022

N° VILLE_2022DL115

Date de convocation : 30 novembre 2022

Affichage du compte-rendu : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : MARCHÉ PUBLIC - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC - AVENANT - HAUSSE DES TARIFS

L'an deux mille vingt deux, le six décembre à 19:00 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Sylvie JULIEN (donne pouvoir à Christine NONY), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Henry DUARTE), Guillaume BOUCHARLAT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Excusés / absents : François DARTIGUES, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Nathalie PUVILLAND, Sandra GAUSSUIN-PISKULA

Rapporteur : Alain LEGRAS

VU la délibération n° VILLE_2017DL117 du 16 novembre 2017 par laquelle le conseil municipal a approuvé la convention de délégation de service public pour la gestion du funérarium dévolue au Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon,

VU la délibération N° VILLE_2021DL007 en date du 28 janvier 2021 approuvant les nouveaux tarifs révisés du Pôle Funéraire Public à compter du 1er janvier 2021,

VU la délibération N° VILLE_2021DL114 en date du 7 octobre 2021 créant et modifiant certains tarifs du Pôle Funéraire Public au cours de l'année 2021,

VU la délibération n°VILLE_2021DL133 en date du 17 décembre 2022 créant et modifiant certains tarifs du Pôle Funéraire Public pour l'année 2022,

Il est rappelé au conseil municipal, que lors de la séance du 16 novembre 2017, a été approuvée la convention de délégation de service public pour la gestion de la chambre funéraire et l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres à la SPL "Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon".

A chaque fin d'année, le délégataire propose au délégant ses tarifs pour l'année suivante.

Afin de couvrir à minima les différentes hausses de prix (des matières premières et à la hausse du coût de l'énergie, notamment le gaz), il est proposé de réviser les tarifs du Pôle Funéraire Public au 1er janvier 2023 de la manière suivante :

- Augmentation de 6% de l'ensemble des tarifs.
- Création de forfaits 4 et 6 jours à la chambre funéraire de Lyon.
- Augmentations ciblées afin de revaloriser des activités déficitaires.

Ces modifications consistant principalement en des augmentations de tarifs sont justifiées par la hausse importante des prix d'achat des articles funéraires et à la très forte hausse du coût de l'énergie (électricité et gaz).

Cette augmentation permettra ainsi au Pôle funéraire Public de supporter la hausse des charges tout en revalorisant des salaires qui n'ont pas évolué depuis deux ans et en maintenant ses prix en dessous de la concurrence à prestation équivalente.

Les tarifs 2023 proposés sont joints en annexe.

Ces tarifs révisés sont applicables à l'ensemble des usagers, auxquels il est appliqué les taux de taxe sur la valeur ajoutée en vigueur. Ils se substituent à ceux approuvés pour l'année 2022.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 28 novembre 2022,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs révisés du Pôle Funéraire Public, ci-joint ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer toutes les pièces, actes, documents et avenants afférents à cette révision.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le



ID : 069-216902734-20221206-VILLE_2022DL115-DE